



Communiqué de presse.

Concours et alternance : le tri social et la casse des statuts des fonctionnaires en marche !

Après 6 mois d'attente, le ministère dévoile enfin les nouvelles épreuves du concours et les dispositions pour l'alternance en M2.

Le ministère a fait le choix de déplacer le concours en fin de M2 accroissant encore un peu plus la surcharge de travail des candidat·es et retardant l'entrée des lauréat·es dans la carrière de fonctionnaire (traitement, avancement, garanties statutaires, etc.)

La même année, les étudiant·es en M2 prépareront donc le concours, rédigeront leur mémoire de master, et seront en alternance un tiers temps devant des élèves avec tout le travail que cela induit. À n'en pas douter, les futur·es enseignant·es devront tout mener de front et surtout tout réussir. Elles·ils percevront une rémunération de contractuel·le de droit public dont on ne connaît pas encore le montant, mais dont on sait qu'elle ne leur permettra pas de subvenir à leurs besoins élémentaires et dont on devine qu'elle sera évidemment inférieure au traitement d'un·e enseignant·e ou CPE fonctionnaire stagiaire.

Dans de telles conditions, combien parviendront à intégrer une carrière d'enseignant·e ? En repoussant le concours d'une année, le ministère fait le choix d'éloigner les étudiant·es parmi les plus précaires financièrement des métiers de l'enseignement.

Il fait aussi le choix d'écartier des INSPE les 25 000 fonctionnaires stagiaires actuellement présent·es et de sacrifier les parcours et les contenus de formation à l'idéologie néolibérale et à une offensive généralisée contre les services publics.

Si le nombre d'alternant·es en M2 conditionne le nombre de places ouvertes en M1, la limiter à 10 ou 12 000 tout en affirmant que ce MEEF « nouvelle version » est une voie d'excellence, augure pour nous d'une baisse drastique du recrutement de fonctionnaires et d'un plan social pour les formateur·rices dans les INSPE.

La FERC avec ses organisations, la CGT FERC-Sup et la CGT Educ'action, persiste à dire qu'enseigner est un métier qui s'apprend et continuent de revendiquer un concours en L3 avec deux années de formation en qualité de fonctionnaire stagiaire permettant de valider un Master. C'est la meilleure façon de préparer réellement à l'exercice du métier d'enseignant·e et de permettre à des jeunes de milieu modeste d'accéder au professorat dans des conditions dignes et acceptables.

Montreuil, le 28 novembre 2019



**FÉDÉRATION DE L'ÉDUCATION
DE LA RECHERCHE ET DE LA CULTURE**

263, rue de Paris - case 544 - 93515 - Montreuil cedex - Tél. 01 55 82 76 12 - Fax 01 49 88 07 43

Internet : www.ferc-cgt.org e-mail ferc@cgt.fr